



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB  
DC N° 21.678

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs  
de la Piscine Couverte de ROYAN  
(Régie 43000-18)*

°°°°°°°°°°

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 29 janvier 2018 (DC N°18.047) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN, rendue exécutoire le 02 février 2018,

. Vu la décision en date du 24 janvier 2018 (DC N°18.048) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN, rendue exécutoire le 09 février 2018,

. Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 (DC N°19.527) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN, rendue exécutoire le 03 octobre 2019,

**DECIDE**

- de fixer à compter du 10 janvier 2022 les tarifs de la Piscine Couverte comme suit :

<b><u>I – DROIT D'ENTREE</u></b>	
○ <u>Entrée</u>	
- Adultes	3,50 €
- Militaires-Etudiants	2,65 €
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	2,15 €
○ <u>Carte d'abonnement (15 Entrées)</u>	
- Adultes	35,70 €
- Militaires-Etudiants	25,45 €
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	21,10 €
○ <u>Carte d'entrée annuelle (1 Personne)</u>	153,60 €

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

<b>II – LECONS DE NATATION</b>	
o La leçon	16,20 €
o Carte de 6 Leçons	78,45 €
o Carte de 10 Leçons (Carte valable trois mois)	90,40 €
<b>III – LIGNES D'EAU</b> <i>(Hors horaires publics/Sécurité réglementaire à charge de l'organisateur)</i>	
o Groupe (2 Lignes d'eau/Séance)	51,50 €
<b>IV – GYMNASTIQUE AQUATIQUE</b>	
o La séance	7,50 €
o La carte de 10 séances	69,85 €
<i>De reverser 50 % des montants perçus sur les séances de Gymnastique Aquatique au Personnel diplômé, chargé de mettre en œuvre cette activité.</i>	
<b>V – AQUA JOGGING – AQUAGYM – AQUAPALMING</b> <b>AUAPHOBIE</b>	
o La séance	10,00 €
o Les 10 séances	86,10 €
<b>VI – TARIFICATION AMICALISTES</b>	
o Entre Piscine Couverte (Adulte)	2,80 €
o Carte d'abonnement (Adulte)	27,60 €
<b>Pour les :</b>	
- Adhérents à l'Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN	
- Adhérents à l'Amicale du Personnel de l'Agglomération Royan Atlantique	
- Adhérents à l'Amicale de la Police de ROYAN	
- Adhérents de l'Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier de ROYAN (A.S.C.C.H.R.)	
- Adhérents de l'Association Sportive Nautique du Centre Hospitalier de ROYAN (A.S.N.C.H.R.)	
- Retraités bénéficiant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.)	
<b>VII – ECOLE MUNICIPALE DE NATATION</b>	83,20 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 413 du Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 décembre 2021  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET



Fait à ROYAN, le 22 décembre 2021  
Pour le Maire,  
et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET